

	Avant travaux	Après Travaux
Constat	Le pont de 5m de long avec des buses en béton de 0.50m de diamètre n'était pas franchissable.	Démontage du pont Aujourd'hui l'apport de matériaux pour remplacer la buse permet d'alterner zone courante et zone lente. Quelques petites fosses sont présentes.
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	Ce pont n'ayant pas été réalisé dans les règles de l'art, il n'est pas franchissable par les poissons qui restent bloqués en dessous	
Distance depuis la Tude	10670m	
Objectifs à atteindre	Rendre ce pont buse franchissable.	Objectif atteint, la buse est déplacée à 60 m en aval.
Travaux à réaliser	Démonter totalement le busage actuel. Le remplacer par un busage de 0,80 m de diamètre d'occasion, de 5 m de long et placé de façon à maintenir un substrat naturel au fond du busage. Créer des bassins successifs avec une pente de 2 %. Préservation de fosses dans la mesure des possibilités techniques. Le premier radier sera implanté 10 cm en dessus du radier du pont de la route communale afin de limiter les vitesses d'écoulements et de permettre sa franchissabilité toute l'année. Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/60 SC	Busage démonté : oui Remplacement 60m en aval par un autre busage : oui Préservation de fosse et de radier pour la diversification : oui Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat : oui
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux	
Quantité et Coût estimatifs	Matériaux estimés : 20 t Coût estimé : 1400€ ht	Matériaux apportés : 30t – Coût total : 1000€ ht Buses de récupération d'un ancien pont du syndicat -
Suivi : n+1 et n+3	Basé sur IPR de 2010 Croix de l'Argentonne Pêche présence/absence : 2014 et 2016 convention Fédé pêche16	Les travaux n'ont pu se terminer qu'en juillet 2014 par conséquent les suivis par pêches électriques avec la Fédération de la pêche 16 auront lieu en 2015 et 2017

Avant travaux chute aval de la buse



Création d'un nouveau passage busé agricole pour remplacer celui démonté 60 m en amont